

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 22 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Présidente.

Nombre de membres : 12 quorum : 7

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, DIXNEUF Séverine, FONTENIT Roland, AGENEAU Jean-Yves, LUCAS Marie-Edith, FONTENIT Bernard, GOUNORD Olivier donne pouvoir à DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien donne pouvoir à FONTENIT Bernard, VIGNERON Céline donne pouvoir à FONTENIT Roland, GRELET Nadine donne pouvoir à Christelle BOURMAULT, GICQUEAU Emilie donne pouvoir à GARDIN Bénédicte,

Absents excusés et non représentés : GODINEAU Marie-Claude,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle.

D2022092203CCAS – Habilitation à l'aide sociale : demande de 2 places supplémentaires

Madame la Présidente expose au Conseil d'administration que le MARPA est habilitée à accueillir des résidents bénéficiant de l'aide sociale du département.

Depuis 2020, La MARPA a obtenu une habilitation partielle de 6 places de la part du Conseil Départemental. Or, il s'avère que le nombre de places n'est pas suffisant pour la demande.

Aussi il est demandé au Conseil D'administration d'autoriser Madame la Présidente à faire une demande auprès du Conseil Départemental afin d'obtenir 2 places supplémentaires pour des résidents bénéficiant de l'aide sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE Madame la Présidente à faire une demande d'habilitation auprès du Conseil Départemental pour 2 places supplémentaires à l'aide sociale soit 8 places au total.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commission administrative.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 26/09/2022

Fait à Saint Paul en Pareds, le 23 septembre 2022
Bénédicte GARDIN, Présidente.

#signature#

